
*C2 : Gérer l'eau comme un bien
commun - La gouvernance publique*

C.2.1 : Définir et organiser la gouvernance

C.2.1.1 – Etudier le transfert des compétence Eau potable et Assainissement

C.2.1.1 – Etudier le transfert des compétence Eau potable et Assainissement		Axe de travail concerné				
		Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectif stratégique	Gérer l’eau comme un bien commun : la gouvernance publique					
Objectif opérationnel	Définir et organiser la gouvernance					
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l’action						
Diagnostic du territoire et élaboration de différents scénarii de transfert						
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions			
Haute-Corrèze Communauté			Stratégie « eau » de la collectivité			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Syndicats d’eau potable du territoire et communes gestionnaires						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les unités de gestion de l’eau : statut sur leur devenir (agrandissement de périmètre, transfert de compétence…) • Pour la collectivité : structuration de sa stratégie d’alimentation en eau potable et assainissement à l’échelle du territoire						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action						
Territoire de Haute Corrèze Communauté : communes corrézienne et Fénier (23)						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)						
En lien avec une obligation réglementaire émanant de l’état (loi Notre)						
Résultats attendus						
Définition de différents scénarii de transfert						
Méthode indicative de mise en œuvre de l’action						
Etude réalisée par un bureau d’étude						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
Contexte politique nationale			Expertise du bureau d’étude			
Coût(s) estimé(s)			Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			
• 150 000 €			Agence de l’eau Adour Garonne Départements Creuse et Corrèze			
Indicateurs de suivi						
• Respect du planning et des échéances par le bureau d’étude						

C.2.2 : Définir les règles du jeu communes en matière d'accès à l'eau et de priorisation des usages

C.2.3 : Se coordonner pour conditionner les implantations de nouveaux consommateurs à la disponibilité locale de la ressource en eau

C.2.3.1 - Renforcer le niveau de prise en compte de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des zones humides dans les documents d'urbanisme

C.2.3.1 – Renforcer le niveau de prise en compte de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des zones humides dans les documents d'urbanisme			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Gérer l'eau comme un bien commun : la gouvernance publique					
Objectif opérationnel	Se coordonner pour conditionner les implantations de nouveaux consommateurs à la disponibilité locale de la ressource en eau					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Protéger les milieux aquatiques utiles à la préservation de la ressource en eau Améliorer par territoires l'adéquation besoins/ressources						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
CLE des SAGE + structures animatrices (CD19 et EPIDOR)			Dordogne 2050 – projets démonstrateurs SAGE Vezere-Correze et SAGE Dordogne amont SCOT, PLU			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
EPCI compétents en aménagement de l'espace et urbanisme, Etat, SAFER, CRPF						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
Définir et faire appliquer des mesures de gestion des sols et des milieux aquatiques favorables au ralentissement du ruissellement Définir et faire appliquer des mesures d'aménagement du territoire compatibles avec la ressource en eau disponible						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
NC						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
NC						
Résultats attendus						
Ralentissement du ruissellement en faveur de l'infiltration et de la recharge des aquifères (nappes, zones humides, etc.) Meilleure prise en compte des ressources dans l'implantation de nouveaux usages (domestiques, économiques, etc.)						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Corédaction des règles/dispositions dans les documents de planification (SAGE, SCOT) Révision des PLU(i)						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
Acceptation sociale et politique			Prise de conscience des effets du dérèglement climatique sur le cycle de l'eau			
Coût(s) estimé(s)			Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			

• Investissement initial : • Fonctionnement :	NC
Indicateurs de suivi	
• Surface concernée	